

Installer un dispositif de coordination de parcours

Dans le cadre des avancées concrètes des politiques publiques, initiées par le rapport PIVETEAU, la Mission DESAULLE, la réforme de la tarification (SERAFIN-PH), le lancement des Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), de plus en plus d'organismes gestionnaires médico-sociaux s'engagent dans la conception de plates-formes délivrant des prestations personnalisées dans la logique de « réponses accompagnées ».

Durée : 6 jours

Public : Encadrement

Objectifs

Ces organisations nouvelles font appel à des coordinateurs de parcours, qui sont conduits à travailler dans des environnements nouveaux.

Cette formation-action vise à soutenir la mise en œuvre de projets de service faisant une place innovante à la conception de ces nouveaux plateaux techniques, de la conception stratégique à la mise en œuvre opérationnelle.

Contenus

- > L'évolution des contenus législatifs, réglementaires, et des politiques publiques,
- > Définition, enjeux et objectifs d'un dispositif ou service de coordination de parcours,
- > La place du service dans l'organisation générale de l'organisme gestionnaire,
- > L'organisation des ressources humaines et des compétences en regard des objectifs, de la coordination de parcours,
- > Définition des relations de travail entre la coordination et les autres métiers et fonctions des plateaux techniques,
- > Le management et la coordination de parcours.

L'appui formatif comprend les outils et procédures liés à la mise en place opérationnelle du dispositif ou service, ainsi qu'une phase de supervision et d'évaluation après démarrage effectif.